

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 18 AVRIL 2023**

Présidente de séance : Dominique BIZAT

**Etaient présents** : Dominique BIZAT, Laurence DAILLY, Franck DUMAS, Dominique LEGRAND, Yves COUCHOURON, Louis PLANCHAIS, Patrick PEIRANI, Jane PIGOT, Christine PESTEIL, Johan MOSSÉ, Pierre VIDAL, Olivier LARRIBE, Katia CHASSAING, Denis VAYRAC, Marion CALMEL, Colette GRANDE, Patrick DE BERNARD, Cyril BORDES

**Absents représentés** : Bernard LE MÉHAUTÉ représenté par Louis PLANCHAIS, Anne VENULETH représentée par Jane PIGOT, Pierre-Marie HAUDRY représenté par Patrick DE BERNARD

**Absente** : Angélique ALRIVIE

Secrétaire de séance : Marion CALMEL

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2023**

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF et COMPOSTAGE DES BOUES PATEUSES**

Considérant la nécessité de la collectivité pour être accompagnée techniquement dans le cadre de son adhésion à la compétence « Assistance technique à l'assainissement collectif et traitement des boues » et le compostage des boues pâteuses.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Une commande a été passée auprès du SYDED du Lot – Les Matalines – 46150 Catus pour assurer l'assistance technique de la collectivité.

**ARTICLE 2** : Le montant total de la commande passée s'élève à la somme de 77 941,50 € HT soit 93 529,80 TTC (Budget assainissement, compte 611).

**EVOLUTION LOGICIEL SERVICE PERISCOLAIRE**

Considérant la nécessité de faire évoluer le logiciel de la facturation du service périscolaire Domino Web avec la mise en place d'un portail famille pour de nouvelles fonctionnalités (simplification de la facturation, inscriptions en ligne des familles et des dossiers enfants, répondre au RGPD...)

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Un avenant a été signé avec la SARL ABELIUM COLLECTIVITES, 44 rue du grand jardin, 35400 SAINT-MALO pour la migration du logiciel Domino Web vers Domino Web 2 avec un devis signé pour le logiciel portail famille.

**ARTICLE 2** : les coûts de ces prestations sont fixés à :

Migration	4 340,00 € HT	4 933,00 € TTC	Art. 2051 (opé 186) /611/6156 Serv. 33MA/421T
Portail famille	3 900,00 € HT	4 570,00 € TTC	Art. 2051 (opé 186) Serv. 33MA/421T

**AQUISITION LOGICIEL FINANCES**

Considérant qu'il y a lieu d'acquérir un logiciel pour l'analyse financière, la prospective et la préparation budgétaires.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Un contrat d'une durée de 3 ans, soit du 28/03/2023 au 27/03/2025, a été signé avec la société SIMCO, 19 rue d'Enghien, 75010 PARIS pour deux modules : prospectives - analyse financière et budget.

**ARTICLE 2 :** le coût de cette prestation comprend :

Droit d'accès (coût pour chaque année 2024 et 2025)	4 983,33 € HT	5 980,00 € TTC	Art. 6156 Serv. 020
Frais de mise en service	2 000,00 € HT	2 400,00 € TTC	Art. 2051 (opé 186) Serv. 020

**CONNECTEUR BERGER LEVRAULT POUR LE LOGICIEL FINANCE**

Considérant qu'un contrat a été signé avec la société SIMCO pour l'acquisition d'un logiciel de finances,

Considérant la nécessité que le nouveau logiciel soit relié au logiciel de comptabilité Berger Levrault,

***DECIDE***

**ARTICLE 1 :** Un devis a été signé pour une durée de 3 ans, soit du 28/03/2023 au 27/03/2025, avec la société Berger Levrault, Agence sud-ouest, 64 rue Jean Rostand, 31670 LABEGE pour le connecteur – prospective - du logiciel de finances.

**ARTICLE 2 :** le coût de cette prestation comprend :

Maintenance annuelle (coût pour chaque année 2023-2024-2025)	172,00 € HT	206,40 € TTC	Art. 6156 Serv. 020
Mise en service	880,00 € HT	1 056,00 € TTC	Art. 2051 (opé 186) Serv. 020

**INTERVENTION D'ERWAN BENMOUSSA – CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN SAINT-CERE**

**RAPPORT N°1 / RAPPORT DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE SUITE AUX OBSERVATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES**

**Membres en exercice : 22** Membres présents : 18 Absents représentés : 3 Votants : 21  
Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 21

La Chambre Régionale des Comptes a exercé un contrôle des comptes de la commune de Saint-Céré sur les exercices 2015 à 2020 afin d'établir des observations et recommandations.

Le contrôle des comptes et de la gestion de la Commune de SAINT CERE a été ouvert le 6 janvier 2021 et a été arrêté le 6 mai 2021 par des observations provisoires transmises à Madame la Maire.

Après avoir examiné les réponses reçues de la Commune de SAINT CERE, la chambre a arrêté les observations définitives dans sa séance du 7 octobre 2021.

Un premier rapport d'observations définitives (ROP) a été transmis à Mme. La Maire le 16 décembre 2021. Une réponse listant les actions envisagées a été transmise à la CRC le 7 janvier 2021 par la Commune de SAINT CERE. Enfin, le rapport d'observations définitives n° 2 a été envoyé à la collectivité le 25 janvier 2022.

En application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières, un rapport des actions mises en œuvre suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes est présenté au conseil municipal.

<b>Recommandations</b>	<b>Actions mises en œuvre par la collectivité</b>
Améliorer la qualité d'information budgétaire et financière.	Contact maintenu avec le Service de Gestion Comptable de Saint Céré Appui du Conseiller aux décideurs Locaux.
Communication des documents d'information budgétaire et financière	Communication du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2022 et du ROB 2023 via le site de la Commune de SAINT CERÉ
Adapter le niveau de redevance de l'eau et de l'assainissement afin de garantir le financement des services et les opérations d'investissement.	Augmentation en 2022 et en 2023 des tarifs Eau et Assainissement. Nouvelle augmentation des tarifs Eau pour le second semestre en juillet 2023
Présenter les orientations budgétaires au CM	Présentation en 2021, 2022 et 2023
Stabiliser les annuités d'emprunts à moins de 500 K€ à court terme	Stabilisation en dessous de 550 K€ depuis 2022
Programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement des budgets Eau/Asst	Rapport d'audit BE SOCAMA pour l'eau potable et Schéma Directeur d'Assainissement en cours.
Elaborer un plan d'action pour la mise en œuvre des mesures d'hygiène informatique préconisées par l'agence nationale des systèmes d'information	Travail de mise en conformité RGPD avec le Délégué à la Protection des Données Participation à l'expérimentation d'audit sur vulnérabilité informatique des communes de la Gendarmerie Nationale
	<b>Actions complémentaires</b>
	Mise à jour et correction des annexes budgétaires absentes ou erronées
	Régularisation en 2022 (cf. CA 2022) des immobilisations financières présentes au compte 27635 pour un montant de 62 K€
	Reprise en 2022 de la provision de 161 K€ constituée en 2013
	Arrêt des subventions et avantages en nature alloués à la MJC depuis son départ vers une autre commune
	Intégration des avantages en nature dans la liste des subventions octroyés et inscription en annexe du compte administratif
	Adhésion en 2022 à un syndicat d'eau de seconde génération
	Expérimentation du Compte Finance Unique suite à la délibération du 21 mars 2023

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide***

- De prendre acte des mesures prises par la collectivité suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes.
- D'autoriser Madame la Maire à transmettre le détail des actions mises en œuvre à la Chambre Régionale des Comptes en application de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières.

**RAPPORT N°2 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX CLUBS SPORTIFS****Membres en exercice : 22** Membres présents : 18 Absents représentés : 3 Votants : 21  
Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 19

Après avis de la commission sport,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :**

- D'allouer les subventions aux associations sportives au titre de l'année 2023 comme suit :

<b>NOM ASSOCIATION</b>	<b>AIDES EN NATURE 2022 (avec locaux)</b>	<b>dont heures agents</b>	<b>SUBVENTIONS PROPOSÉES PAR LES COMMISSIONS</b>
St-Céré natation	346,00 €	84,00 €	<b>1 112,00 €</b>
Section gymnastique (GV)	80,00 €		<b>500,00 €</b>
Pétanque	2 646,00 €	268,00 €	<b>558,00 €</b>
Tennis	2 807,00 €	134,00 €	<b>854,00 €</b>
La Balle Vole (volley)			<b>234,00 €</b>
Tadashi karaté club			<b>1 000,00 €</b>
St-Céré Athlétisme	230,00 €	150,00 €	<b>709,00 €</b>
Avenir Foot	2 500,00 €	2 500,00 €	<b>1 000,00 €</b>
Les Ailes du Causse Lotois			<b>218,00 €</b>
Saint-Céré Rugby	10 320,00 €	3 611,00 €	<b>4 852,00 €</b>
Spéléo-Club	1 800,00 €		<b>200,00 €</b>
St-Céré Grimpe	40,00 €		<b>749,00 €</b>
Handball Club St-Céré	1 001,00 €	178,00 €	<b>2 253,00 €</b>
L'Echiquier du Haut Quercy	1 800,00 €		<b>200,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 570,00 €</b>		<b>14 439,00 €</b>

Les subventions sont imputées au compte 65748.

**Vote :****N'ont pas pris part au vote :** Christine PESTEIL, Cyril BORDES**19 pour :** Dominique BIZAT, Laurence DAILLY, Franck DUMAS, Dominique LEGRAND, Yves COUCHOURON, Louis PLANCHAIS (Bernard LE MÉHAUTÉ), Patrick PEIRANI, Jane PIGOT (Anne VENULETH), Johan MOSSE, Pierre VIDAL, Olivier LARRIBE, Katia CHASSAING, Denis VAYRAC, Marion CALMEL, Colette GRANDE, Patrick DE BERNARD (Pierre-Marie HAUDRY)**RAPPORT N°3 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES****Membres en exercice : 22** Membres présents : 18 Absents représentés : 3 Votants : 21  
Votes : abstention : 2 contre : 0 pour : 16

Après avis de la commission culture,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- D'allouer les subventions aux associations culturelles au titre de l'année 2023 comme suit :

NOM ASSOCIATION	AIDES EN NATURE 2022 (avec locaux)	dont heures agents	SUBVENTIONS PROPOSÉES PAR LES COMMISSIONS
Scénograph	1 919,00 €	1384,00 €	30 000,00 €
Amis du Pays de St-Céré	2 605,00 €		200,00 €
Vie en Scène			300,00 €
Le Lieu Commun	40,00 €		500,00 €
Cadré Céré	870,00 €		200,00 €
Accroche-Chœur			200,00 €
Jumelage Allersberg	2 126,00 €	178,00 €	500,00 €
Evidanse	992,00 €	290,00 €	9 000,00 €
Kairo Kafo			200,00 €
<b>SOUS-TOTAL</b>	10 552,00 €		<b>41 100,00 €</b>

Les subventions sont imputées au compte 65748.

**Vote :**

**N'ont pas pris part au vote :** Christine PESTEIL, Denis VAYRAC, Olivier LARRIBE

**2 abstentions :** Patrick DE BERNARD (Pierre-Marie HAUDRY)

**16 pour :** Dominique BIZAT, Laurence DAILLY, Franck DUMAS, Dominique LEGRAND, Yves COUCHOURON, Louis PLANCHAIS (Bernard LE MÉHAUTÉ), Patrick PEIRANI, Jane PIGOT (Anne VENULETH), Johan MOSSE, Pierre VIDAL, Katia CHASSAING, Cyril BORDES, Marion CALMEL, Colette GRANDE

**RAPPORT N°4 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOLIDAIRES**

**Membres en exercice : 22** Membres présents : 18 Absents représentés : 3 Votants : 21  
 Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 21

Après avis de la commission solidarité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :**

- D'allouer les subventions aux associations solidaires au titre de l'année 2023 comme suit :

NOM ASSOCIATION	AIDES EN NATURE 2022 (avec locaux)	dont heures agents	SUBVENTIONS PROPOSÉES PAR LES COMMISSIONS
Secours Populaire			2 400,00 €
Restaurant et Relais du Cœur	40,00 €		2 400,00 €
Secours Catholique	23,00 €		1 500,00 €
Amicale des Donneurs de Sang	1 221,00 €	156,00 €	600,00 €
Association Qualité de Vie des Personnes Agées	232,00 €	89,00 €	400,00 €

Prévention Routière			<b>200,00 €</b>
COS Mairie	233,00 €	44,00 €	<b>14 000,00 €</b>
Croix rouge	5 400,00 €		
Le Vélotonome	2 800,00 €	1 000,00 €	<b>1 500,00 €</b>
Ligue contre le cancer (octobre rose)			<b>300,00 €</b>
Les Jardins du Pré D'Aubié	4 450,00 €	850,00 €	<b>1 500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	24 399,00 €		<b>24 800,00 €</b>

Les subventions sont imputées au compte 65748.

*Christine PESTEIL : Certaines associations n'ont pas demandé d'aides cette année malgré une relance des services municipaux*

*Les élus souhaiteraient que l'on valorise le temps d'accrochage des parapluies pour la ligue contre le cancer*

*Dominique BIZAT souhaite aussi que l'on valorise l'occupation des locaux par les restos du cœur*

#### **RAPPORT N°5 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS JEUNESSE**

**Membres en exercice : 22** Membres présents : 18 Absents représentés : 3 Votants : 21  
Votes : abstention : 1 contre : 0 pour : 20

Après avis de la commission solidarité,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :**

- D'allouer les subventions aux associations spécifiques notamment liées à la jeunesse au titre de l'année 2023 comme suit :

<b>NOM ASSOCIATION</b>	<b>AIDES EN NATURE 2022 (avec locaux)</b>	<b>dont heures agents</b>	<b>SUBVENTIONS PROPOSÉES PAR LES COMMISSIONS</b>
<b>Amis de L'Ecole</b>	1 722,00 €	223,00 €	<b>1 500,00 €</b>
<b>Maison des Lycéens</b>			<b>500,00 €</b>
<b>UNSS Lycée</b>			<b>600,00 €</b>
<b>UNSS Collège</b>			<b>500,00 €</b>
<b>UNSS Lycée (subvention exceptionnelle championnat de France rugby)</b>			<b>500,00 €</b>
<b>TOTAL</b>	1 722,00 €		<b>3 600,00 €</b>

Les subventions sont imputées au compte 65748.

**Vote :**

**20 pour :** Dominique BIZAT, Laurence DAILLY, Franck DUMAS, Dominique LEGRAND, Yves COUCHOURON, Louis PLANCHAIS (Bernard LE MÉHAUTÉ), Jane PIGOT (Anne VENULETH), Johan MOSSÉ, Pierre VIDAL, Olivier LARRIBE, Katia CHASSAING, Denis VAYRAC, Marion CALMEL, Colette GRANDE, Patrick DE BERNARD (Pierre-Marie HAUDRY) Christine PESTEIL, Cyril BORDES

**1 abst :** Patrick PEIRANI

**RAPPORT N°6 / LOTISSEMENT PEZET – INTEGRATION DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

**Membres en exercice : 22** Membres présents : 18 Absents représentés : 3 Votants : 21  
Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 21

Suite à la réalisation des travaux de mise en conformité de la voirie et des espaces communs du lotissement demandés par la municipalité à Monsieur PEZET Henri en 2021 ; il a été convenu en date du 02/11/2021 en présence des fils de Monsieur PEZET de procéder au classement dans le domaine public de la voirie, des réseaux et des espaces communs du lotissement.

Un acte notarial d'acquisition de ces espaces contre une somme symbolique a été convenu et constitue un préalable à l'intégration dans le domaine public communal.

Madame la Maire informe l'assemblée que la commune possède un courrier de monsieur Henri Pezet et des copropriétaires du Lotissement Pezet demandant l'intégration de la voirie et des espaces communs du lotissement dans le domaine public de la commune.

Le lotissement étant totalement bâti, il ne reste plus aucune parcelle à la vente.

Un acte notarié de classement et un transfert de propriété doivent être autorisés à signer par la Maire pour accomplir les démarches nécessaires.

Un accord amiable a été négocié entre la commune et le propriétaire pour un achat de 50 euros, les frais d'acte incombant à l'acquéreur.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :***

- D'acquiescer les parcelles de monsieur PEZET Henri situées entre la rue Georges Bizet et le Chemin de Parant section AB numéro 629 d'une superficie de 1 825 m<sup>2</sup> dont 581 m<sup>2</sup> d'espace vert et 1 244 m<sup>2</sup> de voirie, pour un montant de 50 €, les frais d'acte incombant à l'acquéreur.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à procéder au classement de ladite parcelle dans le domaine public sans enquête publique selon l'article L.141-3 du code de la voirie routière, et à accomplir toutes les démarches nécessaires à ce classement.

*Denis VAYRAC a attiré l'attention des élus sur un projet de lotissement situé près de la Rue Mozart*

**RAPPORT N°7 / SUBVENTION FAÇADE**

**Membres en exercice : 22** Membres présents : 18 Absents représentés : 3 Votants : 21  
Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 21

Il a été retenu le principe d'une étude au cas par cas des demandes d'aides de ravalement de façades des immeubles situés en centre-ville.

*Considérant* la demande d'aide de la SCI A. pour la rénovation de façade de l'immeuble n°7 place de l'église, pour un total supérieur à 100 m<sup>2</sup>.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :***

- D'autoriser Madame la Maire à verser à la SCI A., une aide au ravalement de façade soit 5.5 €/m<sup>2</sup> si le propriétaire bénéficie d'une aide de l'Etat ou 11 €/m<sup>2</sup> dans le cas contraire sous réserve que soient respectées les dispositions en vigueur à ce jour (plafonnement à 100 m<sup>2</sup> par bâtiment).
- D'accorder les aides uniquement sur les façades en bordure de voie publique.

- De décider que les travaux devront être réalisés dans un délai de 12 mois à compter de l'accord de la maire à la demande de financement, passé ce délai l'aide ne sera plus versée.
- et d'autoriser Madame la Maire à signer tous actes et documents nécessaires à la présente décision.

#### **RAPPORT N°8 / CREATION DE POSTES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Membres en exercice : 22** Membres présents : 18 Absents représentés : 3 Votants : 21  
Votes : abstention : 0 contre : 0 pour : 21

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération de coordination de projets associatifs, dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique pour une durée de 18 mois,

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, décide :***

- de procéder à la création sur le budget communal au 1<sup>er</sup> mai 2023 de :
  - 1 poste d'adjoint administratif TC non permanent
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Patrick De Bernard : *Je souhaiterais savoir s'il y aura un débriefing auprès du conseil municipal de l'exercice du plan communal de sauvegarde du 11 avril pour la gestion de crise. Une formation a été proposée par les services de la préfecture; est-ce qu'elle pourra intégrer les relais de quartier en plus des conseillers municipaux ?*

Dominique Bizat : *Dès que monsieur GAYRIN aura repris contact avec nous, une réunion sera organisée en présence de tous les acteurs de l'exercice PCS y compris les relais de quartier.*